Universalisation de la Convention sur les armes à sous munitions

Lomé, Hôtel Sarakawa, 22 mai 2013

Allocution de SEM le Ministre de la Santé

assurant l'intérim-du-Ministre-d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

Professeur Kondi Charles AGBA

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ; Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs accrédités au Togo ; Mesdames et Messieurs les représentants des Organisations internationales ; Mesdames et Messieurs les consuls ; Distingués participants ; Mesdames et Messieurs

Je voudrais, avant tout propos, m'acquitter d'un agréable devoir, traditionnel, celui de souhaiter, au nom du Gouvernement togolais, la cordiale et fraternelle bienvenue aux différentes délégations, aux experts techniques et universitaires ainsi qu'à l'ensemble des participants.

Je me réjouis de votre présence effective en ce jour pour participer à ce séminaire régional d'échanges et de renforcement des capacités. C'est pour mon pays un honneur et un agréable plaisir d'abriter cette importante réunion qui vise à l'application de la convention sur les armes à sousmunitions dans notre région.

J'adresse mes sincères félicitations et remerciements au Programme des Nations Unles pour le Développement (PNUD) qui, par sa franche collaboration et son appui multiforme, a rendu possible la participation de plusieurs Etats et Organisations internationales à cette importante rencontre.

Je voudrais également remercier la Mission Permanente de la République de Zambie à Genève, Représentant du groupe Afrique pour l'universalisation de la convention, la République du Ghana et la Norvège pour le choix porté sur le Togo, pour abriter ce séminaire réglonal, initiative qui, au delà de l'objectif ultime d'accélérer et de consolider le processus d'universalisation de la convention, vise d'abord à offrir une plate forme d'échanges et de compréhension des enjeux et défis que représentent les armes à sous-munitions pour l'humanité.

Mesdames et Messieurs, Distingués Invités et Participants,

l'adoption de la convention sur les armes à sous munitions marque un tournant décisif de l'histoire de notre humanité, car elle interdit la production, le stockage, l'utilisation et le transfert de toutes ces armes. Instrument international et juridiquement contraignant, la convention ne saurait atteindre les résultats escomptés, si les obligations qui incombent aux Etats parties ne sont pas respectées.

C'est pourquoi, tous les Etats parties ont l'obligation, en dehors de la production des armes à sous munitions, de s'abstenir de leur utilisation en toutes circonstances.

Pour atteindre cet objectif ultime, il est interdit à tout Etat d'aider, d'encourager ou d'inciter quiconque à s'engager dans toute activité non conforme aux dispositions de la convention.

Distingués Invités et participants,

cette rencontre se tient dans un contexte particulier, dans lequel les populations civiles continuent d'être durement touchées par les conflits armés. Qu'il me soit permis de déplorer l'évolution de la situation en Syrie, en Somalie et au Mali. Je pense essentiellement aux victimes disparues et handicapés, vivant des atrocités des armes.

Mesdames et Messieurs Honorables Invités,

afin de soulager ces victimes, la responsabilité incombe à tous les Etats parties de fournir l'assistance aux victimes, notamment des soins médicaux ainsi qu'un soutien psychologique; ce qui permettrait leur réinsertion sociale et économique.

C'est l'occasion pour moi de féliciter les promoteurs et les acteurs du processus d'Oslo qui, grâce à leur détermination, ont permis l'adoption de cet instrument multilatéral, contribuant ainsi à l'édification d'un monde meilleur, plus sécurisé, affranchi des affres des armes à sous munitions.

Garantir la paix et la sécurité internationales, est une impérieuse nécessité pour tous les pays du monde en général et africains en particulier. En effet, l'Afrique est devenue le continent où le nombre de victimes du fait des conflits armés est le plus élevé au monde. Avec environ 13 millions de déplacés internes et 3,5 millions de réfugiés, l'Afrique dépasse de deux fois les chiffres de l'Asie dont la population est cinq fois plus grande.

Face à cette situation dans laquelle les enjeux de la paix et de la sécurité prennent le pas sur les programmes de développement, le Togo fidèle à sa tradition de paix, de sécurité et à son engagement politique pour un désarmement général et complet, a pris part activement aux différentes

phases de négociations de la convention qu'il a d'ailleurs signée en 2008 et ratifiée en 2012, conformément à la procédure constitutionnelle togolaise.

Après cinq années de discussion, c'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur de la convention en 2008 à Oslo, il devient impérieux pour les Etats Parties de prendre des décisions sur des questions humanitaires importantes.

C'est la raison pour laquelle, le Togo invite chaque pays à faire siens les fondamentaux de la convention en vue d'éviter au monde les conséquences graves et à long terme de l'utilisation des armes à sous munitions.

Mesdames et Messieurs,

le choix du Togo pour abriter cette rencontre n'est pas l'effet du hasard, car, malgré qu'il ne soit pas détenteur d'armes à sous-munitions, notre pays a inscrit dans son agenda, en priorité l'élimination des armes à sous munitions dans leur ensemble, depuis son élection en octobre 2011, comme membre non permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Il a, à cet effet, marqué sa présidence au conseil de sécurité par des discussions autour de thématiques brûlantes de l'heure, notamment la lutte contre le trafic de drogue et des armes légères et de petits calibres, la criminalité transfrontalière, la piraterie maritime et le terrorisme.

En ce qui concerne le sujet qui fait l'objet de des présentes assises, le Togo se félicite du succès des travaux du séminaire régional sur l'universalisation de la convention, tenu à Accra du 28 au 30 mai 2012, ayant sanctionné l'adoption d'un Plan d'Action qui constitue actuellement un tremplin pour notre région d'Afrique, en matière de lutte contre les armes à sous munitions.

Par ailleurs, il se réjoult de l'attention particulière que les uns et les autres accordent aux idéaux de la convention depuis son entrée en vigueur.

Le Togo suit avec satisfaction le nombre de plus en plus croissant d'adhésions à la convention et souhaite que ces progrès soient continuels, afin que l'universalité tant souhaitée pour la convention soit atteinte.

Les objectifs de la convention ne seront pas pleinement réalisés tant qu'il restera ne serait-ce qu'un Etat non partie susceptible de détenir ou d'acquérir de telles armes.

A ce sujet, je lance un appel à tous les Etats non encore Parties à la convention de la ratifier ou d'y adhérer dans les meilleurs délais possibles et sans conditions préalables, dans l'intérêt d'accroître leur propre sécurité nationale et de contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

> Mesdames et Messieurs Distingués Invités,

je ne saurais clore mon propos, sans réitérer une fois de plus l'engagement du Gouvernement de la République Togolaise à faire de l'universalisation de la convention sur les armes à sous-munitions une priorité.

Je puis vous assurer que mon pays encouragera ses partenaires en développement, tels que le PNUD et les organismes internationaux, notamment la Coalition contre les armes à sous munitions et le Comité international de la Croix Rouge, dans leurs actions respectives.

C'est avec la ferme conviction que vos travaux aboutiront aux résultats escomptés par les Etats parties en général et ceux du continent africain en particulier, et au regard de la qualité des participants que vous constituez, que je déclare ouvert le séminaire régional sur l'universalisation de la convention sur les armes à sous-munitions.

Je vous remercie pour votre almable attention.